

Coop Santé Eastman

ET LES ENVIRONS

Bulletin d'information à l'intention des membres de la Coop Santé Eastman et les environs
Edition – Janvier 2021

Vaccination contre la COVID-19 en Estrie

Afin de débiter l'année 2021 sur une note positive, voici quelques informations sur la vaccination contre la COVID-19 actuellement en cours :

C'est dans la semaine du 21 décembre qu'a débuté la vaccination pour les premiers Estriens. La vaccination s'effectue pour l'instant au **Centre de foires de Sherbrooke**. Soulignons que la Coop Santé a offert sa collaboration à la Santé publique pour assurer la vaccination de ses membres, ainsi que de la population des municipalités partenaires environnantes. En raison des normes contraignantes de conservation du vaccin, l'offre n'as pas été retenue, mais pourrait être reconsidérée si d'autres vaccins non assujettis aux mêmes conditions étaient autorisés.

Clientèles priorisées pour la vaccination

1. Les personnes vulnérables des CHSLD ou des ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF).
2. Les travailleurs de la santé en contact avec des usagers et les proches-aidants de plus de 70 ans.

À mesure que plus de vaccins seront disponibles, la vaccination sera élargie aux groupes prioritaires suivants :

3. Les personnes autonomes ou en perte d'autonomie qui vivent en résidence privée pour aînés ou dans certains milieux fermés hébergeant des personnes âgées.
4. Les communautés isolées et éloignées.
5. Les personnes de 80 ans ou plus.
6. Les personnes de 70 à 79 ans.
7. Les personnes de 60 à 69 ans.
8. Les personnes adultes de moins de 60 ans qui ont une maladie chronique ou un problème de santé à risque de complications de la COVID-19.
9. Les adultes de moins de 60 ans sans maladies chroniques ou problèmes de santé à risque de complications, mais qui assurent des services essentiels et qui sont en contact avec des usagers.
10. Le reste de la population adulte.

Ces groupes prioritaires demeurent préliminaires et pourraient être modifiés selon l'évolution du contexte vaccinal. Enfin, soulignons que la vaccination des enfants et des femmes enceintes sera déterminée en fonction d'études à venir sur la sécurité et l'efficacité des vaccins chez ces personnes.

Pour en savoir plus, visitez soit le site Internet de la Coop Santé au www.coopsanteeastman.com, soit le site Internet de la Santé publique de l'Estrie au www.santeestrie.qc.ca/covid-1 ou encore, communiquez avec le 1 877 644-4545.

Rappel à nouveau des mesures sanitaires en cette saison propice à la transmission de virus saisonniers et de la COVID-19

Malgré l'arrivée du vaccin contre la COVID-19, nous ne saurons être trop prudents dans les prochaines semaines et les prochains mois pour éviter non seulement de transmettre mais d'être contaminés par les virus saisonniers et la COVID-19.

Voici à nouveau un rappel des mesures de protection à respecter :

- Restez à la maison, surtout si vous avez des problèmes de santé, des symptômes d'allure grippale ou avez été en contact avec une personne ayant la COVID-19;
- Respectez les règles de confinement en vigueur et évitez les rassemblements;
- Conservez une distance de deux mètres et portez un masque;
- Veillez à vous laver les mains fréquemment, notamment à l'entrée et à la sortie des commerces et dans les lieux publics;
- Éternuez et tousssez dans votre coude;
- Assurez-vous d'aérer fréquemment la maison, au moins dix minutes à chaque fois.

En adoptant ces mesures, vous évitez la contamination, contribuez à réduire les débordements dans les hôpitaux et protégez vos proches et le personnel de la santé d'être davantage exposé aux virus.

Recrutement d'une infirmière praticienne spécialisée (IPS)

En cette période d'accessibilité restreinte due à la pandémie, la Coop Santé souhaite recruter une infirmière professionnelle spécialisée (IPS) afin de combler, sur une base transitoire, les besoins en matière de consultation médicale.

Des subventions ont été sollicitées auprès des partenaires de la Coop Santé afin de mener à bien ce projet qui permettra de contrer les impacts de la COVID-19, notamment sur l'offre de service de la Coop Santé et l'amélioration de sa capacité à répondre aux demandes de consultation. À suivre !

Sondage de la Fédération des Coopératives de Santé du Québec

La Fédération des coopératives de santé souhaite connaître votre opinion sur l'impact des Coops Santé dans votre vie.

Vous êtes donc invités à prendre un instant pour remplir le sondage ci-après. Vous avez jusqu'au 31 janvier pour compléter le sondage.

Sachez que vos réponses sont anonymes et seront utilisées seulement à des fins de sensibilisation.

Pour remplir le sondage, [cliquez ici](#), ou ouvrir le lien hypertexte en appuyant sur la touche droite de la souris de votre ordinateur.



Adhésion à la Coop Santé

Pour devenir membre de la Coop Santé Eastman et les environs, vous devez d'abord compléter le formulaire d'adhésion et acquérir cinq parts sociales de 10 \$, pour un total de 50 \$ par adulte. Ce montant ne sera réclamé qu'une seule fois, au moment de votre inscription et est remboursable si vous cessez d'être membre. Une contribution annuelle de 137 \$, toutes taxes incluses, est requise pour confirmer l'adhésion. Le coût annuel par enfant est de 50 \$, pour les deux premiers enfants d'une même famille. Aucune contribution n'est exigée pour le troisième enfant et les suivants d'une même famille.

Pour connaître les avantages offerts aux membres et obtenir un **formulaire de demande d'admission**, visitez le site www.coopsanteeastman.com sous l'onglet « adhésion » et téléchargez le formulaire **ou écrivez à info@coopsanteeastman.com ou téléphonez au 450 297-4777 poste 4.**

La Coop Santé Eastman bénéficie de l'appui de ses partenaires

